

**AVIS PUBLIC  
PROJET DE RÈGLEMENT 2811-2021-1  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2811-2021-1**

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 183-2021, à sa séance du 3 mai 2021, le projet de règlement 2811-2021-1 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant le centre-ville.

Par cette même résolution, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont de :

<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Zones existantes concernées</b>
1a)	Modifier le Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le Règlement de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour mieux contrôler les interventions sur le cadre bâti actuel et les nouveaux bâtiments;	N/A
1b)	Ajouter, dans les usages autorisés dans les aires d'affectation 5 à 9 de la première unité d'aménagement du programme particulier d'urbanisme (PPU), situées au centre-ville entre les rues Merry Nord et Sherbrooke, l'usage d'hébergement commercial à court terme pour les nouveaux immeubles seulement.	N/A
1c)	Permettre les usages résidentiels aux étages, sans densité maximale, dans l'aire d'affectation 22 PPU, située du côté nord de la rue Principale Ouest, entre les rues Saint-Patrice Ouest et Merry Nord.	N/A
2	Agrandir l'aire commerciale à caractère régional aux dépens de l'affectation publique parc et terrain de jeux, à même l'aire de stationnement située sur le lot 3 143 484 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Principale Ouest, à l'intersection de la rue des Pins, occupée actuellement par un stationnement d'une boutique de sports, le tout tel que montré à l'annexe I du projet de règlement..	N/A

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **20 mai 2021, 16 h 30**.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Centre des services techniques Planification et développement du territoire à l'attention de Mme Mélissa Charbonneau, coordonnatrice, Division urbanisme, Ville de Magog, 520, rue Saint-Luc, Magog (Québec) J1X 2X1, par la chute à courrier à la même adresse ou encore par courriel à [m.charbonneau@ville.magog.qc.ca](mailto:m.charbonneau@ville.magog.qc.ca) et être reçus au plus tard le **jeudi 20 mai 2021, à 16 h 30**. Ils seront transmis au conseil avant adoption du règlement.

Le nom de la personne et la nature de son commentaire apparaîtront au compte-rendu de la consultation écrite qui sera déposé en séance du conseil et qui sera publié sur le site internet de la Ville de Magog.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan de la zone concernée peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Une présentation du projet de règlement peut également être consultée sur notre site internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 5 mai 2021.



M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe